



Déclassifié<sup>1</sup>

AS/Soc/CSE (2020) PV 02add

24 février 2021

Fsoccsepv02add\_2020

## Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

### Sous-commission sur la Charte sociale européenne

## Procès-verbal

### Audition publique sur « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 », tenue par vidéoconférence le mercredi 7 octobre 2020

Dans le cadre de la proposition de résolution sur « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 » initiée par M. Andrej Hunko (Allemagne, GUE), la Sous-commission tient une audition publique avec la participation de :

- ✓ M. Rik Daems (Belgique), président de l'Assemblée parlementaire
- ✓ Mme Selin Sayek Böke (Turquie), présidente de la Sous-commission sur la Charte sociale européenne
- ✓ M. Luís Leite Ramos (Portugal), président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
- ✓ M. Giuseppe Palmisano, président du Comité européen des droits sociaux (CEDS)
- ✓ M. Georgios Katrougkalos (Grèce), membre de l'APCE et ancien Ministre du travail
- ✓ Mme Maria Karamessini (Grèce), professeure, Université de Panteion des Sciences sociales et politiques
- ✓ M. Tomáš Boček, vice-gouverneur – pays du groupe cible, Banque de développement du Conseil de l'Europe
- ✓ Mme Marija Babović, co-présidente du Groupe de réflexion (Groupe des stratégies d'inclusion de l'UE) du Réseau européen contre la pauvreté
- ✓ M. Andrej Hunko (Allemagne), membre de la Sous-commission sur la Charte sociale européenne
- ✓ M. Andrew Watt, Institut de politique macroéconomique (IMK), Fondation Hans Böckler

**Mme Selin Sayek Böke** (Turquie, SOC), **présidente de la Sous-commission**, ouvre l'audition en souhaitant la bienvenue aux intervenants invités. L'audition a pour objectif d'échanger les points de vue sur le thème « Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de covid-19 », qui suppose de réparer les dommages causés au système socio-économique et de poursuivre un développement plus vert, plus inclusif et plus durable, puisqu'il n'est plus envisageable de faire comme si rien ne s'était passé. Les participants étudieront les options politiques et les priorités afin de faire bon usage des plans de sauvetage souverains et de garantir une croissance socio-économique équilibrée et une meilleure protection des droits au travail, à la protection sociale et à l'égalité des chances en vertu des engagements nationaux pris au titre de la Charte sociale européenne (« la Charte »), grâce à l'effort collectif des parlements et des gouvernements.

**M. Daems**, Président de l'Assemblée parlementaire, souligne la valeur ajoutée de l'audition qui, entre autres, défend la nouvelle génération de droits humains. Les politiques destinées à protéger la population de la pauvreté devraient avoir un effet durable. Les décideurs ont l'obligation morale d'éradiquer la pauvreté. Aucun paradis économique ne peut être construit sur un marécage social. L'inclusion doit s'inscrire au cœur des

<sup>1</sup>Le procès-verbal a été approuvé et déclassifié par la Sous-commission lors de sa réunion du 26 janvier 2021, tenue à Strasbourg & par vidéoconférence.

efforts déployés par les décideurs pour équilibrer les besoins économiques et sociaux. Il est d'abord nécessaire de traiter la question du bouleversement, puis de tenter une certaine poussée des idées politiques créatives visant à bâtir une société meilleure, plus équitable et qui tient compte davantage des droits sociaux et environnementaux. L'ensemble de la société pourrait accueillir la déstabilisation de manière positive et utiliser le Fonds pour la prochaine génération pour investir dans l'avenir.

**M. Leite Ramos**, Président de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, souligne la capacité déstabilisatrice de la pandémie. Les États ont dû endosser le rôle de « sauveteurs » et prévoir des plans d'aide d'urgence pour les entreprises, les employeurs, les employés et les personnes vulnérables. Le droit à la santé est passé au premier plan, immobilisant certaines activités économiques et en ralentissant de nombreuses autres. Compte tenu de l'augmentation des dépenses extraordinaires en faveur des systèmes de soins de santé et de protection sociale et de la diminution des recettes fiscales générées par l'économie, de nombreux États ont dû rééquilibrer leurs budgets nationaux. Ils ont été contraints de réorganiser leurs priorités stratégiques et de repenser certaines de leurs relations avec le secteur commercial. Comme dans toutes les crises, le choc subi par le système en place pourrait offrir l'occasion d'un sursaut salutaire.

Avant la crise de la covid-19 déjà, l'approche « comme si de rien n'était » a conduit certaines parties du système économique sur une voie chaotique non durable. Cette voie n'est viable ni sur le plan social ni sur le plan environnemental, de nombreuses personnes ayant mobilisé toutes les ressources de leurs milieux de vie et de travail. Les décideurs doivent reconnaître la nécessité d'un développement plus durable, plus inclusif, et d'une meilleure défense de l'intérêt public face à une vision à court terme. Ils peuvent aider à piloter la capacité réglementaire des États pour induire le changement grâce à des investissements stratégiques et intelligents dans les systèmes économiques et sociaux nationaux qui permettront de bâtir un avenir plus propre, plus vert et plus sain. Cela suppose de mettre en commun les capacités stratégiques à l'échelle européenne afin d'éliminer les dépendances et d'optimiser les atouts.

### **Session 1 : Le rôle de l'État en tant que garant des droits sociaux et économiques à travers l'Europe : accent sur les droits au travail, à la protection sociale et à l'égalité des chances**

**M. Palmisano**, Président du CEDS, rappelle que la justice et les droits sociaux ont subi une forte pression en Europe en raison des précédentes crises économiques et migratoires avant l'apparition de la pandémie. Les mesures d'austérité ont durement frappé la capacité médicale dans de nombreux pays européens. De plus, la crise migratoire a révélé de profondes divisions à travers l'Europe. Malgré un bon arsenal juridique au niveau national, l'État providence présente des lacunes importantes. Une leçon que les décideurs devraient tirer de la pandémie est la nécessité d'un service de soins de santé universel et d'un solide système d'enseignement public. Il ne fait aucun doute qu'une meilleure préparation à la pandémie aurait permis de sauver des vies et des emplois. Les États devraient poursuivre en permanence des politiques en faveur du plein emploi - d'un taux d'emploi élevé et stable - grâce à des mesures de soutien appropriées. Ils devraient également témoigner d'un véritable engagement. Les articles de la Charte sociale européenne (CSE) laissent aux États une grande marge d'appréciation pour choisir leur système de protection sociale ; elles leur demandent toutefois de garantir un revenu minimum pour tous au-dessus du seuil de pauvreté. Pour ce qui est de l'égalité des chances, les décideurs devraient se référer aux dernières conclusions du CEDS dans le cadre de la procédure de réclamations collectives concernant les 15 pays participants et s'efforcer de combler l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

Les parlements, dans leur ensemble, devraient fixer un cap pour les gouvernements et leur demander de rendre compte de la mise en œuvre des droits sociaux au moyen de la reconnaissance juridique et de la protection des droits, de mesures opérationnelles visant à garantir le plein exercice des droits et de politiques générales permettant d'optimiser ces droits. En outre, l'APCE et les parlements nationaux pourraient mettre en place une procédure « d'alerte précoce » fondée sur les conclusions et les décisions du CEDS conformément à la Charte, promouvoir les dispositions du « noyau dur » de la Charte à l'échelle nationale et soutenir la ratification du protocole relatif à la procédure de réclamations collectives. Ils pourraient également envisager de rencontrer plus régulièrement leurs homologues dans d'autres pays pour examiner d'éventuelles solutions aux problèmes sociaux.

**M. Katrougkalos** se réjouit des précédents échanges qu'il a eus avec Mme Sayek Böke dans le cadre de la publication d'une déclaration commune sur les politiques économiques visant à gérer l'impact de la pandémie, et salue la contribution de M. Palmisano. La CSE est un instrument capital aux mains des décideurs européens. Cependant, dans le cas de la Grèce, ce que l'on appelle la Troïka a violé la Charte en imposant au pays des mesures d'austérité drastiques lors de la dernière crise économique et financière, ignorant largement plusieurs décisions du Comité européen des droits sociaux, qui considérait bon nombre de ces mesures comme contraires au CSE. La résilience de la société grecque a durablement été marquée et l'État

a été affaibli, notamment le secteur de la santé, ce qui a directement touché les catégories de la population les plus défavorisées et vulnérables. La même chose est arrivée dans toute l'Europe, par exemple au Royaume-Uni et en Italie, où le secteur de la santé a déjà perdu d'importants financements publics ces dix dernières années. Ces tendances ont des effets disproportionnés sur la richesse et le pouvoir de la classe moyenne en Europe. Ainsi, l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé. Par conséquent, l'UE devrait non seulement adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme mais aussi à la Charte sociale européenne. Plus généralement, il est nécessaire de redistribuer le pouvoir politique et de revenir aux sources du modèle social européen.

**Mme Karamessini** commente les efforts déployés par les États pour garantir l'égalité des chances pour tous. La pandémie a menacé les progrès accomplis en aggravant les inégalités déjà existantes en matière d'emploi et de protection sociale, ainsi que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Les confinements ont plus affecté les femmes que les hommes, les femmes étant déjà surreprésentées dans les postes à court terme et l'emploi informel ; elles n'ont donc pas été correctement couvertes par les systèmes de protection sociale. Du point de vue politique, les difficultés à long terme sont les suivantes : 1) le poids des tâches domestiques principalement effectuées par les femmes ; 2) l'absence de prise en charge des personnes âgées et vulnérables ; 3) les formes d'emploi précaires entraînant une moins bonne protection sociale des femmes, des migrants et des personnes nées à l'étranger travaillant dans le secteur des services à la personne. En vue d'une reprise économique qui bénéficierait équitablement aux femmes et aux hommes et garantirait l'égalité des chances dans l'emploi, il convient de proposer aux femmes des emplois décents dans des secteurs plus résistants à la crise économique et de lutter contre le travail informel dans les secteurs dominés par les femmes. Une autre proposition serait de faire en sorte que la transformation de l'économie bénéficie également aux femmes en éliminant les obstacles et en encourageant les carrières dans les secteurs numériques, ainsi qu'en garantissant plus largement l'égalité de rémunération, y compris dans le secteur de la santé. Parmi les autres propositions figurent l'idée de renforcer le pouvoir de négociation collective des travailleurs précaires, de garantir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée ainsi qu'un seuil de protection sociale universel à l'issue de la crise, et d'augmenter les investissements sociaux en faveur de services de soins pour tous.

**M. Hunko** rejoint la discussion et annonce qu'après des années et des années de débat national, l'Allemagne va ratifier la Charte sociale européenne (révisée), avec de nombreuses réserves malheureusement. En Allemagne, l'hôpital et le système de santé ont prouvé leur solidité pendant la pandémie, malgré la fermeture d'un grand nombre de petits hôpitaux ces dernières années pour raisons financières. En ce qui concerne le processus de déstabilisation/stabilisation mentionné par le Président de l'Assemblée parlementaire, des questions se posent quant à son résultat et à la façon dont les différences existantes en termes de capacité souveraine à protéger les diverses parties prenantes devraient être gérées sur les plans économique et social.

**La Présidente de la sous-commission** s'interroge sur la capacité des États et le lien entre les mesures de sauvegarde économiques et financières et les engagements pris au titre de la Charte sociale européenne. Les droits sociaux devraient être remis au cœur des politiques économiques et des financements. La dichotomie entre la santé et l'économie nuit à la prospérité de la société : les décideurs doivent veiller à ce que tant le secteur de la santé que l'économie en général soient dûment protégés par l'intervention des États.

**Mme Karamessini** approuve l'approche « déstabilisatrice » suggérée par le Président de l'APCE, sous réserve qu'elle soit élaborée dans le cadre d'un processus sérieux et consultatif : les réclamations progressives devraient être soutenues, et les réponses à court terme à la pandémie devraient être coordonnées avec les mesures à long terme afin de régler les problèmes structurels et les difficultés futures (telles que la numérisation accrue des services). Il est également nécessaire que les syndicats participent et formulent des propositions pertinentes. Il faut une plus grande cohérence politique à la fois à l'échelle nationale et européenne. Ainsi, la solution consiste à adopter une série de mesures au niveau local, national et européen.

**M. Palmisano** salue la décision de l'Allemagne de ratifier la CSE, notamment à la lumière de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne et du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il est nécessaire de créer des synergies entre les actions politiques et institutionnelles à travers l'Europe. L'engagement de la société civile et le soutien de la procédure de réclamations collectives en vertu de la CSE sont également très importants pour faire progresser les droits sociaux. Les responsables politiques devraient préciser ce qu'ils entendent par protection de l'économie en termes de qualité/quantité, mais aussi en ce qui concerne la hiérarchie des besoins et des droits. Le concept prometteur de l'économie sociale et la mise en œuvre du socle social de l'Union européenne défendent complètement les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe.

La **Présidente** remercie les participants pour leurs observations et les encourage tous à poursuivre leurs efforts dans le but d'inciter un plus grand nombre d'États à ratifier l'intégralité de la CSE et ses protocoles, notamment en ce qui concerne la procédure de réclamations collectives.

## **Session 2: Lutter contre les inégalités socio-économiques : situation actuelle, perspectives et priorités d'action**

**M. Boček**, vice-gouverneur pour les pays du groupe cible de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), rappelle que les inégalités en Europe n'ont cessé de croître ces dix dernières années ; les 20 % de la population les plus riches détiennent en moyenne 5,2 fois plus de richesses que les 20 % les plus pauvres. Les disparités ont augmenté non seulement en termes de revenu, mais aussi en ce qui concerne l'égalité des chances d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux services de santé. La récente pandémie a exacerbé ces inégalités du fait des pertes d'emplois massives dans de nombreux secteurs. Certains travailleurs dans les secteurs de la fabrication, des services sociaux et de la construction, qui ont dû continuer à travailler au plus fort de la pandémie, ont été exposés à des risques sanitaires accrus. Les inégalités de revenu, alliées aux inégalités de logement pour les nombreux travailleurs n'ayant pas d'autre choix que de vivre dans des logements surpeuplés, ont exposé les familles à des risques sanitaires supplémentaires pendant la pandémie. Les travailleurs précaires sont plus vulnérables aux chocs économiques et ils ont moins d'épargne pour surmonter les coups durs en période difficile.

Pour les 20 % de la population les plus pauvres, le coût du logement constitue une lourde charge, représentant en moyenne 40 % ou plus de leur revenu total. Les personnes vivant dans des zones défavorisées ont également plus de difficultés à accéder aux services de santé et d'éducation. En Europe, un ménage à faible revenu sur trois parmi les 25 % les plus pauvres a également rencontré des problèmes pour disposer d'une connexion internet fiable ou d'un ordinateur personnel pour l'enseignement à distance et les services de télémédecine pendant la pandémie. Les inégalités d'accès à l'éducation posaient déjà problème avant la pandémie. En effet, les établissements accueillant des élèves issus des familles à faible revenu disposent souvent d'un nombre limité d'enseignants qualifiés et manquent de matériel pour offrir un environnement d'apprentissage efficace. Pendant la pandémie, ces écarts se sont creusés. De plus, la population à faible revenu présente davantage de comorbidités, telles que les cardiopathies, le diabète et l'hypertension. Les frais à la charge de ces personnes peuvent atteindre jusqu'à 40 % des dépenses de santé totale ; cela s'ajoute au clivage ville-campagne dû au manque d'infrastructures de santé.

**M. Boček** explique que la voie à suivre est double. D'une part, des solutions à court terme sont nécessaires pour répondre aux urgences de la crise ; elles incluent les mesures nationales d'aide au revenu pour les chômeurs, les reports de remboursement de prêts et de paiement des loyers et factures de services essentiels, ainsi qu'un accès facilité aux services médicaux. D'autre part, les stratégies d'investissement à long terme devraient mieux soutenir les systèmes de santé adaptables tels que les hôpitaux modulaires afin de permettre des réponses rapides à l'avenir, en réorientant les systèmes de soins de santé vers la prévention des maladies et la promotion de la santé, en associant les services de santé et les services sociaux grâce à des partenariats public-privé, en veillant à ce que les ONG contribuent à mieux accompagner les groupes vulnérables, en particulier les personnes âgées, et en attirant un plus grand nombre de médecins et de prestataires de soins dans les zones défavorisées. Les États devraient investir davantage dans la mise à jour et l'adaptation de leurs systèmes d'enseignement, et permettre aux familles à faible revenu d'accéder plus facilement au logement social et aux zones vertes grâce à des stratégies de création de logements intégrés. L'investissement dans le logement étant une priorité pour de nombreux pays, la CEB se tient prête à offrir son soutien financier et son assistance technique.

**Mme Babović**, co-présidente du Groupe de réflexion (Groupe des stratégies d'inclusion de l'UE) du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (EAPN), présente l'étude de l'EAPN sur « L'impact de la covid-19 sur les personnes en situation de pauvreté et de vulnérabilité - reconstruire l'Europe avec un cœur social »<sup>2</sup>. L'étude montre que déjà avant la pandémie, 21 des 25 pays européens examinés rencontraient des difficultés à garantir des services publics suffisants et de qualité pour tous, notamment pour les groupes pauvres et vulnérables. Les dispositifs de revenu minimum étaient insuffisants, et les systèmes de protection sociale ne disposaient pas de ressources adéquates dans la moitié des pays objets de l'étude. Bien que de nombreux participants considèrent que les gouvernements ont pris de bonnes mesures pendant la pandémie, ils demeurent préoccupés par le niveau de pauvreté et les vulnérabilités sociales. Ces préoccupations portent principalement sur l'endettement, le manque d'économies et l'emploi précaire (le cas échéant). Elles s'ajoutent aux problèmes existants : maladies, handicaps, mauvaise santé physique et mentale, logements précaires ou sans-abrisme et inégalités raciales affectant les minorités, les Roms et les immigrés.

---

<sup>2</sup> La présentation PowerPoint complète est disponible sur l'extranet de l'APCE.

L'étude met en avant des exemples nationaux positifs d'adaptation rapide de certains systèmes de santé (l'isolement précoce des personnes infectées et le libre accès aux soins de santé pour les immigrés) et de programmes de maintien dans l'emploi. De nombreux gouvernements ont renforcé leurs aides au revenu en étendant les prestations de chômage, en mettant en place des paiements directs et des moratoires sur les taxes, les cotisations sociales et les loyers. Dans le secteur de l'éducation, la plupart des pays ont fermé les écoles et mis en place des dispositifs améliorés d'enseignement à distance. Toutefois, ce système a pénalisé les groupes défavorisés à cause de la fracture numérique, du manque d'accès à un équipement informatique, et souvent de conditions de logement inadéquates. Le taux de décès élevé parmi les résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées a soulevé des problèmes éthiques et des questions sensibles sur le système d'institutionnalisation, qui isole souvent les personnes âgées et les prive de tout contact social. Parmi les autres groupes à risque dans la société figurent les agents de première ligne et le personnel médical, les sans-abris, les ménages à faible revenu, les enfants des familles pauvres, les personnes exerçant un emploi atypique et les indépendants, ainsi que les migrants, les Roms et les demandeurs d'asile. La crise a touché de manière disproportionnée les femmes en situation de pauvreté, les aidants familiaux et les travailleurs à faible revenu, les familles monoparentales et les femmes âgées. Certains groupes de femmes ont subi des inégalités en raison d'une combinaison de facteurs tels que l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la classe sociale et les handicaps physiques et mentaux. Le système de contre-pouvoir a été largement déstabilisé et l'activisme civique a faibli à cause des états d'urgence, des couvre-feux et, dans certains cas, de la déclaration de la loi martiale.

L'EAPN a formulé des recommandations d'action politique au niveau national : la promotion des droits et une meilleure protection des groupes vulnérables touchés par la pandémie ; l'extension des dispositifs d'aide au revenu et la restructuration des systèmes sociaux afin de gagner en efficacité à long terme et de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes ses formes. Cette dernière recommandation nécessite d'adopter des mesures visant à garantir des logements abordables, un accès adéquat à l'approvisionnement en énergie et une gestion des dettes plus éthique. À long terme, il est nécessaire d'investir largement en faveur de la transformation sociale et écologique et de l'amélioration des soins de santé, de la protection sociale et des services sociaux. Le socle européen des droits sociaux pourrait être considéré comme donnant aux États le coup d'envoi de la mise en œuvre du bien-être et des droits pour tous.

**M. Hunko** s'interroge sur les tendances générales et les répercussions de la pandémie sur la situation socio-économique des prochaines années, notamment les niveaux de pauvreté et d'emploi. Il est nécessaire de revoir le financement des systèmes de santé publique. M. Hunko se demande également si le Fonds pour la prochaine génération de l'Union européenne suffira à régler ces problèmes et à éradiquer la pauvreté, comme l'a indiqué le Président de l'APCE au début de l'audition.

La **Présidente** demande ensuite à M. Boček de citer des exemples de projets financés par la CEB qui ont permis de réduire les inégalités ; elle interroge Mme Babović sur les moyens d'accompagner les chômeurs de longue durée, d'insuffler de l'espoir dans la société et de surmonter la pauvreté au travail. Un revenu de base au lieu de prestations conditionnelles pourrait-il faire partie de la solution ? La société devrait-elle adopter un modèle de développement générateur de revenus et laisser tomber le modèle de développement actuel fondé sur la dette ?

**Mme Babović** répond aux questions en expliquant qu'il est difficile d'estimer le niveau de financement suffisant étant donné que personne ne connaît pour l'instant l'ampleur de l'impact de la crise. Ainsi, il est nécessaire de prendre des mesures plus dynamiques et flexibles. La société civile, en tant que source précieuse de connaissances et d'expériences pratiques, devrait participer davantage aux processus décisionnels et à l'élaboration des politiques. Pour l'avenir, l'EAPN recommande des stratégies de lutte contre la pauvreté intégrées. En vue de favoriser l'emploi, les États devraient mieux équilibrer les différents systèmes et mesures de protection sociale en faveur des droits du travail, garantir des salaires permettant de mener une vie décente et améliorer les conditions sur le marché du travail. L'EAPN cible des mesures doubles visant, d'une part, à stimuler l'emploi et à protéger les droits de la population active et, d'autre part, à garantir un revenu minimum approprié afin de protéger la population de la pauvreté au travail, qui doit également faire l'objet de politiques sociales inclusives adaptées.

**M. Boček** répond aux questions. Il explique que les perspectives ne sont pas brillantes et que le risque d'accroissement des inégalités socio-économiques est élevé au vu des conséquences relativement lourdes de la crise sur les groupes vulnérables et à faible revenu – à moins que des investissements suffisants ne soient effectués sur le long terme. À la demande des États membres, la CEB a prêté plus de 3,1 milliards d'euros à 19 pays ; elle a notamment octroyé des prêts de 300 millions d'euros à l'Espagne, à la République de Slovaquie et à la République tchèque pour répondre à des besoins à court terme dans le secteur médical. De plus, les investissements à long terme visant à améliorer les infrastructures de santé incluent 100 millions d'euros destinés à la modernisation des établissements de santé et des programmes de formation aux Pays-Bas, 200 millions d'euros sous la forme de prêts à la Serbie pour moderniser et améliorer les infrastructures

de santé, 200 millions d'euros pour le projet de construction de 36 nouveaux établissements d'enseignement de pointe en vue de faciliter l'accès à l'éducation pour les étudiants défavorisés issus de familles de migrants et de réfugiés en Suède, et 900 nouveaux logements sociaux pour les personnes handicapées et les familles à faible revenu en Allemagne.

Malheureusement, des problèmes techniques empêchent **M. Grin** de poser ses questions aux intervenants invités.

### **Session 3 : Investir dans l'avenir : vers un développement plus équilibré, inclusif et durable**

**M. Watt**, chercheur à l'Institut de politique macroéconomique (IMK) de la Fondation Hans-Böckler, souligne que pour réussir, la reprise économique doit s'inscrire dans une dimension véritablement européenne de la réponse politique. Après un déclin de la production historiquement fort dans la zone euro, la reprise jusqu'à maintenant a été forte mais incomplète. Les perspectives se veulent optimistes, à condition que les États poursuivent leurs politiques expansionnistes et évitent de nouveaux confinements. Même si ces conditions sont satisfaites, le résultat attendu pourrait être bien inférieur au potentiel. Il existe un risque de revirement politique, de crise des solidarités et de renouvellement des erreurs dramatiques faites en 2011-2012, lorsque les mesures expansives ont été inversées trop tôt au lendemain de la crise financière de 2009. Jusqu'à maintenant, la réponse politique de l'UE a été forte. La Facilité pour la reprise et la résilience (qui devait encore être validée) mettant à disposition 310 milliards d'euros sous la forme de subventions et 250 milliards d'euros sous la forme de prêts dans le cadre du Programme de l'UE pour la prochaine génération doté de 750 milliards d'euros serait un grand pas en avant pour l'UE. Toutefois, cela pourrait ne pas suffire pour soutenir la reprise et faire des progrès suffisants dans la décarbonisation de l'économie européenne. Les programmes de dépenses étant principalement nationaux, le risque que les fonds publics ne soient pas utilisés correctement dans certains cas, ou qu'ils soient utilisés de manière mal coordonnée, est élevé.

Trois grands instituts de recherche (l'IMK en Allemagne, l'OFCE en France et le WIIW en Autriche) ont ainsi proposé un programme d'investissement de 2 billions d'euros sur 10 ans en faveur de projets européens concrets axés sur la santé publique, les transports, les infrastructures énergétiques et les politiques de décarbonisation. Les principaux objectifs devraient être les suivants : augmenter la productivité et les niveaux de vie, renforcer la cohésion régionale et favoriser la transition durable vers une économie plus verte<sup>3</sup>. Le dispositif de financement suggéré repose sur deux piliers : un pilier national axé sur les pays les plus durement touchés (500 milliards €), et un pilier européen axé sur le programme « L'UE pour la santé » (400 milliards €), le projet de réseau de trains ultra-rapides (550 milliards €), le projet de réseau électrique 100 % renouvelable (260 milliards €) et le soutien à l'atténuation des effets du changement climatique (290 milliards €). En conclusion, une reprise solide est possible, mais il faudrait bien gérer les risques, tels que la probabilité élevée de résurgence de la covid-19, de défaillances en matière de diligence voulue, d'un manque de dimension européenne et de revirements politiques.

**La Présidente de la sous-commission** remercie M. Watt pour sa présentation et demande si, à son avis, les aides publiques devraient être soumises à des conditions en termes de bénéfices environnementaux et d'impact social.

**M. Hunko** félicite M. Watt pour sa présentation et rappelle que la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a adopté un rapport critique sur les mesures d'austérité en 2012<sup>4</sup>. Il se demande si l'UE a opéré un changement stratégique dans son approche politique relative aux mesures d'austérité ou s'il existe un risque réel de nouvelles mesures d'austérité. Étant donné les différentes capacités des États membres de l'UE à mobiliser des enveloppes financières à l'échelle nationale, les inégalités au sein de la population pourraient encore s'accroître.

**M. Watt** répond aux questions en expliquant que le sujet des aides publiques est très complexe : un niveau de conditions trop faible peut engendrer des dépenses injustifiées (telles que des investissements au profit des partis au pouvoir), tandis qu'un niveau de conditions trop élevé peut entraîner une micro-gestion et un mécontentement à l'égard de l'intervention de l'État, comme ce qui s'est passé lors de la crise précédente. Il est donc nécessaire de parvenir à un équilibre délicat au sein des États. En ce qui concerne les mesures d'austérité, ces tendances politiques ont existé dans le passé, mais la situation actuelle a largement changé la vision des décideurs. S'agissant des différentes capacités budgétaires des gouvernements nationaux et régionaux, l'Union européenne a déjà décidé de mettre en place des politiques de redistribution par l'intermédiaire du Fonds pour la prochaine génération afin que les pays les plus durement touchés bénéficient d'une aide plus importante.

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur la note d'information, consultez le site internet de l'IMK : [www.imk-boeckler.de/de/faust-detail.htm?sync\\_id=8938](http://www.imk-boeckler.de/de/faust-detail.htm?sync_id=8938).

<sup>4</sup> Doc. 12948 (2012), Mesures d'austérité - un danger pour la démocratie et les droits sociaux

La **Présidente** de la sous-commission conclut avec un « optimisme prudent » sur les éclairages donnés aux responsables politiques dans la dernière session et remercie chaleureusement tous les participants pour leurs contributions, avant de clore l'audition.

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development  
*Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable*

**Sub-Committee on the European Social Charter**  
**Sous-commission sur la Charte sociale européenne**

**List of members / Liste de membres**  
 (28 seats / 28 sièges) **07.10.2020**

**Chairperson / Présidente:** Ms Selin SAYEK BÖKE, Turkey / Turquie

**Vice-Chairperson / Vice-Président(e) :** ZZ...

**Members / Membres**

**Alternates / Remplaçant(e)s**

1.	M.	Pere LÓPEZ	Andorra / Andorre		ZZ...
2.	<b>M.</b>	<b>Mikayel MELKUMYAN</b>	Armenia / Arménie		ZZ...
3.	<b>Ms</b>	<b>Sevinj FATALIYEVA</b>	Azerbaijan / Azerbaïdjan		ZZ...
4.	Ms	Latifa GAHOUCI	Belgium / Belgique	Mr	Bob De BRABANDERE
5.	Mme	Jennifer DE TEMMERMAN	France		ZZ...
6.	<b>Mr</b>	<b>Andrej HUNKO</b>	Germany / Allemagne	Mr	Josef RIEF
7.	Ms	Nina KASIMATI	Greece / Grèce	Ms	Foteini PIPILI
8.	Ms	Barbara GUIDOLIN	Italy / Italie		ZZ...
9.	Mr	Marc SPAUTZ	Luxembourg		ZZ...
10.	Mr	Andrzej SZEJNA	Poland / Pologne		ZZ...
11.	M.	Viorel Riceard BADEA	Romania / Roumanie	Mr	Valeriu Andrei STERIU
12.	Mr	Sergey KALASHNIKOV	Russian Federation / Fédération de Russie		ZZ...
13.	<b>Ms</b>	<b>Susana SUMELZO</b>	Spain / Espagne		ZZ...
14.	Ms	Carina OHLSSON	Sweden / Suède		ZZ...
15.	<b>M.</b>	<b>Jean-Pierre GRIN</b>	Switzerland / Suisse	M.	Pierre-Alain FRIDEZ
16.	<b>Ms</b>	<b>Selin SAYEK BÖKE</b>	Turkey / Turquie		ZZ...
17.	<b>Ms</b>	<b>Olena KHOMENKO</b>	Ukraine		ZZ...
18.	Mr	Steve DOUBLE	United Kingdom / Royaume-Uni		ZZ...
19.	Mr	Mark FLETCHER	United Kingdom / Royaume-Uni		ZZ...
20.	<b>Ms</b>	<b>Ruth JONES</b>	United Kingdom / Royaume-Uni		ZZ...
21.					
22.					
23.					
24.					
25.					
26.					
27.					
28.					

**ex officio :** Mr Luís LEITE RAMOS (Chairperson, Portugal, *Président, Portugal*)

**OTHER PARLIAMENTARIANS PRESENT / AUTRES PARLEMENTAIRES PRESENTS**

Mr / M. Rik Daems, President of the Assembly / *Président de l'Assemblée*.....Belgium / *Belgique*

Mr / M. Ruben Rubinyan .....Armenia / *Arménie*

Mr / M. Georgios Katrougkalos.....Greece / *Grèce*

Ms / Mme María Teresa Jiménez-Becerril .....Spain / *Espagne*

Ms / Mme Carmen Leyte.....Spain / *Espagne*

Ms / Mme Larysa Bilozir.....Ukraine

**EMBASSIES / PERMANENT REPRESENTATIONS AND DELEGATIONS**  
**AMBASSADES / REPRESENTATIONS ET DELEGATIONS PERMANENTES**

Mr / M. Kirill Butivshchenko, Counsellor, Permanent Representation of the Russian Federation to the Council of Europe / *Conseiller, Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe*

**SECRETARIAT OF DELEGATION OR OF POLITICAL GROUP /**  
**SECRETARIAT DE DELEGATION OU DE GROUPE POLITIQUE**

Ms / Mme Sonja Langenhaeck, Delegation Secretary, Belgian delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation belge auprès de l'APCE*

Ms / Mme Elena Persiani, International Relations Officer, Cypriot delegation to PACE / *Responsable relations internationales, Délégation chypriote auprès de l'APCE*

Ms / Mme Carmen Ionescu, Delegation Secretary, Romanian delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation roumaine auprès de l'APCE*

Mr / M. Răzvan Tănase, Delegation Secretary, Romanian delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation roumaine auprès de l'APCE*

Mr / M. Yaron Gamburg, Delegation Secretary, Israeli delegation to PACE / *Secrétaire de délégation, délégation israélienne auprès de l'APCE*

Ms / Mme Denise O'Hara, Secretary of the European People's Party Group (EPP/CD) / *Secrétaire du Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)*

**EXPERTS / EXPERT(E)S**

Mr / M. Giuseppe Palmisano, President of the European Committee of Social Rights (ECSR) / *Président du Comité européen des droits sociaux (CEDS)*

Ms / Mme Maria Karamessini (Greece / Grèce), Professor, Panteion University of Social and Political Sciences / *Professeure, Université de Panteion des Sciences sociales et politiques*

Mr / M. Tomáš Boček, Vice-Governor for Target Group Countries, Council of Europe Development Bank / *Vice-Gouverneur – pays du groupe cible, Banque de développement du Conseil de l'Europe*

Ms / Mme Marija Babović, Co-Chairperson of the Policy Group (EU Inclusion Strategies Group) of the European Anti-Poverty Network / *Co-présidente du Groupe de réflexion (Groupe des stratégies d'inclusion de l'UE) du Réseau européen contre la pauvreté*

Mr / M. Andrew Watt, Macroeconomic Policy Institute (IMK), Hans Böckler Foundation / *Institut de politique macroéconomique (IMK), Fondation Hans Böckler*

**COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY / L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE**

Mr / M. Wojciech Sawicki, Secretary General of the Assembly / *Secrétaire Général de l'Assemblée*

Ms / Mme Marja Ruotanen, Director of Committees / *Directrice des commissions*

Ms / Mme Annick Schneider, Assistant to the Secretary General / *Assistante du Secrétaire Général*

Mr / M. Angus Macdonald, Administrative Officer / *Administrateur, Communication Division / Division de la communication*

**Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /**  
***Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable***

Ms / Mme Tanja Kleinsorge..... Head of the Secretariat / *Cheffe du Secrétariat*

Ms / Mme Aiste Ramanauskaitė..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Yulia Pererva..... Secretary to the Committee / *Secrétaire de la commission*

Ms / Mme Anita Gholami..... Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*

Mr / M. Guillaume Parent..... Co-Secretary/ *Co-Secrétaire*

Ms / Mme Bogdana Buzarnescu..... Principal Assistant / *Assistante Principale*

Ms / Mme Melissa Charbonnel..... Assistant / *Assistante*

Mr / M. Benny Borghei..... Trainee / *Stagiaire*

Ms / Mme Katariina Jarvi..... Trainee / *Stagiaire*